



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 AOÛT 2018, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point 6.3 à Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-261

Rés. 2018-262



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 20 AOÛT 2018

4.1 Nomination au comité de retraite

Rés. 2018-263

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-25 afin de nommer madame Annick Tremblay à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Nomination au Service des ressources humaines - Conseillère en ressources humaines

Rés. 2018-264

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2018-27 afin de procéder à la nomination de madame Julie Lemieux au poste de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Nominations au sein du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.

Rés. 2018-265

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2018-12 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau procède aux nominations suivantes comme administrateurs et titulaires desdites fonctions au sein de la corporation « Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. » pour la saison 2018-2019 du Drakkar de Baie-Comeau :

- M. François Corriveau, président du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et membre privilégié au sein de Hockey junior Baie-Comeau;
- M. Clovis Gagnon, directeur du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. et gouverneur du Club auprès de Hockey junior Baie-Comeau ainsi qu'auprès de la LHJMQ;
- M. Sylvain Girard, représentant du propriétaire auprès de la LHJMQ et substitut de Clovis Gagnon à titre de gouverneur du Club auprès de Hockey junior Baie-Comeau ainsi qu'auprès de la LHJMQ;
- Mme Danielle Bernatchez, trésorière du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.;
- Mme Annick Tremblay, secrétaire du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.;
- M. Carl Prévèreault, directeur du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4 Occupation permanente du domaine public - 310, rue des Nénuphars - Bail de location partie lot 5 201 667

Rés. 2018-266

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-55 et d'accepter la demande d'occupation permanente du domaine public, permettant l'érection d'une clôture et l'aménagement paysager sur le lot 5 201 667 appartenant à la Ville, contigu à la résidence située au 310, rue des Nénuphars, le tout en vertu d'un bail de location avec les propriétaires, monsieur Nicolas Vincent Tremblay et madame Caroline Martel.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le bail et tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Participation au Sommet municipal à Québec

Rés. 2018-267

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-59 et d'autoriser le maire ainsi que tout conseiller municipal qui le désire à participer au Sommet municipal qui aura lieu au Centre des congrès de Québec le vendredi 14 septembre 2018.

Les frais seront remboursés conformément au Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Émission d'obligations en faveur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau est en déficit de capitalisation au 31 décembre 2006;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau entend émettre des obligations pour la présente année;

Rés. 2018-268

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-26 indiquant :

Que la Ville de Baie-Comeau émette, par la présente, des obligations non négociables de 38 604 \$, en faveur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau, portant intérêt au taux de 6,25 % l'an, d'une durée de 10 ans, et devenant à échéance le 20 août 2027;

Que les obligations soient datées du 20 août 2018;

Que les obligations soient immatriculées au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau;

Que les intérêts soient payables annuellement, le 1^{er} juillet de chaque année, à compter du 20 août 2018 et le capital, le 20 août 2027;

Que conformément à la Loi 54, si ledit régime de retraite obtient un gain actuariel ou un excédent lors d'une prochaine évaluation, ce gain sera prioritairement utilisé pour réduire la valeur de l'obligation émise en vertu des présentes;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que la trésorière et directrice des finances, madame Jeanie Caron, ou son remplaçant, soit autorisée à émettre les obligations au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau pour chacune des cotisations annuelles requises à l'amortissement du déficit de capitalisation calculé au 31 décembre 2006;

Que le maire, monsieur Yves Montigny, ainsi que la greffière, M^e Annick Tremblay, ou leur remplaçant, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, les obligations couvertes par la présente section.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Affectation de solde disponible d'un règlement d'emprunt pour réduire le service de la dette

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-29 et de puiser à même le solde disponible du Règlement 2012-812 concernant des travaux d'immobilisations 2012, la mise à niveau de bâtiments municipaux et travaux divers, pour 22 980 \$, afin de rembourser une partie de l'emprunt permettant la réduction du service de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Report du dépôt du rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021

Considérant que l'évaluateur municipal, monsieur Richard Chabot, de la firme Évimbec Itée, demande une extension pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021;

Considérant qu'une disposition dans la loi prévoit que le dépôt dudit rôle peut être reporté si l'évaluateur municipal en formule le souhait auprès de la Municipalité;

Considérant que le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la Municipalité;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-30 et d'aviser le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité accepte de reporter la date limite pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation 2019, 2020 et 2021, et ce, au plus tard au 1^{er} novembre 2018, suite à la requête soumise par l'évaluateur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Appel d'offres 2018-15 - Construction de trottoirs, bordures et pose d'enrobé bitumineux 2018

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2018-10 et d'octroyer le contrat de construction de trottoirs, bordures, fourniture et pose d'enrobé bitumineux 2018 à l'entreprise Jean Fournier inc., au montant de 583 004,99 \$ plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-15.

Rés. 2018-269

Rés. 2018-270

Rés. 2018-271



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

La dépense est affectée comme suit :

- 440 576,40 \$ au Règlement 2018-938 pour la réfection d'une partie de l'avenue du Père-Arnaud;
- 43 278,22 \$ au Règlement 2012-810 pour le pavage et bordures du développement intersecteur;
- 67 582,52 \$ pour pavage et bordures de la rue Piuze, cette somme sera financée à même le fonds de roulement et sera remboursée sur 5 ans;
- 31 567,85 \$ montant déjà planifié au fonds d'imprévus pour les travaux de pavage et bordures du stationnement du Chapitou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Contrat avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'entretien et la gestion du chemin de la Scierie

Rés. 2018-272

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2018-20 et de l'autoriser à signer le contrat 6708-18-4922 avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Ce contrat est valide jusqu'au 1^{er} juin 2019, plus deux (2) années d'option de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Demande de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier - MRC de Manicouagan

Rés. 2018-273

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur du Service des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-21 et d'autoriser le directeur adjoint des travaux publics à signer tous les documents nécessaires pour la demande de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier auprès de la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Appel d'offres 2018-20 - Entretien ménager - Édifice du 307, boulevard La Salle

Rés. 2018-274

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-22 et d'octroyer le contrat d'entretien ménager du bâtiment situé au 307, boulevard La Salle à l'entreprise Québec Prosnet, pour la somme de 132 308,35 \$, taxes incluses, pour une durée de trois (3) ans, plus deux (2) années d'option de renouvellement, débutant en septembre 2018, le tout découlant de l'appel d'offres 2018-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-275

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2018-58 et d'accepter son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-276

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2018-19 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.15 Rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2018-277

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-27 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.16 Listes de comptes 2018-18, 2018-19, 2018-20, 2018-21, 2018-22, 2018-23 et 2018-24

Rés. 2018-278

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2018-28 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2018-18, 2018-19, 2018-20, 2018-21, 2018-22, 2018-23 et 2018-24 pour les périodes 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 75, avenue Fraser

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2018-279

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la superficie du garage isolé situé en cour arrière du 75, avenue Fraser. Le garage possède une superficie de 59,4 m², alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie maximale de 50 m² pour ce type de bâtiment lorsqu'un garage attenant est déjà construit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.1.2 68, avenue Alfred-Poulin

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement de la résidence dans la cour latérale du 68, avenue Alfred-Poulin. L'agrandissement posséderait une marge de recul latérale variant de 3,15 m à 3,35 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale de 4 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 711, boulevard Jolliet

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'aménagement d'un accès au stationnement donnant sur la rue Jalbert pour le bâtiment sis au 711, boulevard Jolliet. L'accès posséderait une largeur totale de 14,7 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une largeur d'accès maximale de 12 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 11, avenue Hébert

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la résidence sise au 11, avenue Hébert. La résidence possède une marge de recul avant de 3,42 m et une marge de recul latérale variant de 0,75 m à 1,38 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul avant minimale de 6 m et une marge de recul latérale minimale de 2 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5 44, avenue Laurier

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé situé en cour arrière de la résidence sise au 44, avenue Laurier. Le garage possède une marge de recul latérale variant de 0,84 m à 0,88 m et une distance entre le garage et la résidence de 1,6 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul latérale minimale de 0,9 m et une distance minimale entre le garage et la résidence de 2 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2018-280

Rés. 2018-281

Rés. 2018-282

Rés. 2018-283



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - Conteneur au 2495, boulevard Laflèche

Considérant que l'entreposage de pneus de véhicules ambulanciers n'est pas directement complémentaire à l'usage principal exercé dans le bâtiment;

Malgré que le conteneur est implanté de façon à être le moins visible de la voie publique;

Malgré que le nombre de conteneurs est proportionnel à l'espace disponible sur l'emplacement et que la superficie au sol du conteneur n'est pas supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal;

Malgré que le conteneur est installé convenablement sur un terrain nivelé et n'est pas surélevé du sol;

Considérant que le conteneur n'est pas peint de manière à s'harmoniser à la couleur du bâtiment principal et n'est pas exempt de lettrage;

Malgré que le conteneur est propre et exempt de rouille;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De refuser la demande d'usage conditionnel permettant de régulariser la présence du conteneur en cour arrière, derrière le bâtiment commercial du 2495, boulevard Laflèche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt du procès-verbal de correction 2018-01

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter pour dépôt le procès-verbal de correction numéro 2018-01 concernant la résolution numéro 2018-251.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Hommage à 3 citoyens de Baie-Comeau

Monsieur le maire prend la parole afin de rendre hommage à 3 citoyens de Baie-Comeau qui ont reçu des mentions honorifiques bien spéciales récemment.

D'abord, le récipiendaire 2018 de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés, monsieur Jean St-Laurent. Ensuite, monsieur Jean-Claude Martel est le récipiendaire de la Médaille du souverain pour les bénévoles. Finalement, monsieur Robin Lepage a été nommé à l'Ordre du mérite Nord-Côtier en juin dernier.

À la fin de la séance, le maire procédera à la remise officielle des médailles.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

Rés. 2018-284

Rés. 2018-285

Rés. 2018-286



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Urbanisme - Adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2018-287

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2018-14 et d'adopter, en premier projet de règlement, le règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement

Rés. 2018-288

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats

Rés. 2018-289

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 95-450 concernant le bon ordre, la paix et la sécurité publique.

Il y a lieu de modifier ce règlement afin d'intégrer certaines clauses concernant la consommation du cannabis et de produits du cannabis dans les endroits publics.

8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

Ce règlement concerne les dispositions relatives au cannabis. Il crée trois usages, soit la production, la transformation et la vente des produits du cannabis et contient des dispositions quant à leur emplacement et à l'exercice des activités.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Le règlement autorise l'usage agricole comme usage secondaire à une entreprise électro-intensive.

Également, il permet d'établir par arpenteur-géomètre les limites des pentes et talus pour un endroit situé dans une zone à risque de mouvement de sol.

Enfin, le règlement modifie certaines zones et les grilles de spécifications.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2006-711 concernant les frais de déplacement.

Il y a lieu de modifier ce règlement aux articles 14 et 15 concernant le taux d'indemnité pour automobile afin de tenir compte de l'augmentation du Conseil du trésor du Québec.

Également, l'article 22 est modifié afin que les indemnités de repas et journalière soient indexées en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

8.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2015-880 sur les permis et certificats.

Il y a lieu de modifier ce règlement afin d'intégrer les dispositions relatives au cannabis. Il mentionne également la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation ainsi que les informations, documents ou pièces requises.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 21 h 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2018-290